

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE Lantignié

Objet de l'enquête : Il est prescrit, dans les conditions fixées par le Code de l'environnement et par arrêté n°024-2024 du Président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB), une enquête publique relative à **la modification n°3 du PLU de Lantignié**. La procédure permettra notamment de modifier le règlement écrit, graphique, la mise à jour des emplacements réservés et la création d'un STECAL.

Durée de l'enquête : 1 mois, du mercredi 08 janvier 09h00 au mardi 11 février 18h00

Siège de l'enquête : Mairie de Lantignié (01 rue de l'église, 69430 Lantignié)

Commissaire-enquêteur : Mme. COURTIER désignée par le tribunal administratif de Lyon

Composition du dossier : projet de modification n°3 du PLU de Lantignié, règlement graphique, écrit, avis des Personnes Publiques Associées.

Consultation du dossier : **Le dossier d'enquête peut être consulté, en papier ou sur poste informatique**, en mairie de Lantignié, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra en prendre connaissance et demander les informations relatives au projet de modification du PLU. Il est également consultable sur la page internet : <https://www.registre-numerique.fr/modif3-plu-lantignie>

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la CCSB (105 rue de la République, 69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS / contact : Valentin BERTRAND).

Le public pourra formuler ses observations, propositions, contre-propositions de la manière suivante :

- Après de la commissaire-enquêtrice lors de ses permanences ;
- Sur le registre déposé à la mairie de Lantignié, aux jours et heures d'ouverture habituels ;
- Par courrier envoyé à la mairie de Lantignié, sous pli cacheté à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- Sur le registre dématérialisé accessible via cette adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/modif3-plu-lantignie>

Seules les observations formulées et reçues pendant la durée de l'enquête seront prises en compte.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public lors des **permanences** suivantes, **en Mairie de Lantignié :**

- **Le Mercredi 08 janvier de 09h00 à 12h00,**
- **Le Vendredi 17 janvier de 15h00 à 18h00,**
- **Le mardi 11 février de 15h00 à 18h00.**

Les prises de rendez-vous seront possibles par téléphone au numéro de la mairie :

04 74 04 84 87

À l'issue de l'enquête et pendant un an, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Lantignié, au siège de la CCSB et sur le site internet de la CCSB.

La CCSB, après modifications éventuelles du dossier suite à l'enquête publique, pourra approuver, par délibération du conseil communautaire, la modification n°3 du PLU de Lantignié.